

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA VILLE DES AUMONES,

Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

X.—PROVIDENCE DE LA RUE SALA.

Au commencement du siècle dernier, de pieux chrétiens de notre ville, témoins des excès de l'immoralité qui se répandait parmi la jeunesse de la classe indigente, conçurent le généreux dessein d'ouvrir un asile uniquement consacré à élever de jeunes filles dont l'innocence courait les plus évidents dangers par l'exemple et la vie scandaleuse de leurs parents. Elles ne pouvaient pas y entrer avant l'âge de sept ans, ni au-delà de neuf, et elles y restaient jusqu'à celui de vingt. Cette maison, fondée dans la rue des Bouchers, fut autorisée, par des lettres patentes du Roi, en 1716. L'éducation de ces pauvres filles fut confiée aux sœurs de la Trinité, qui les mettaient en état de gagner leur vie à la sortie de l'établissement.

Comme tout ce qui portait l'empreinte du caractère religieux, cette maison fut emportée par l'orage révolutionnaire; elle disparut avec les ministres fidèles, les temples, les monastères et les couvents. Comment aurait-on permis d'élever chrétiennement les jeunes enfants des pauvres, alors qu'on soldait le crime, et que l'on récompensait les filles-mères.

Cependant la tempête était apaisée, la main d'un soldat heureux avait relevé la croix au milieu des trophées militaires; le calme était revenu dans les villes avec la Religion; mais les asiles de l'enfance, les établissements pieux gisaient encore dans leur poussière. Le crime d'un père, ouvrier cordonnier de notre ville, devint la cause heureuse du rétablissement de la Providence qui avait été élevée au commencement du dix-huitième siècle par la piété de nos pères. Cet homme avait deux petites filles qu'il envoyait à une école dirigée par une maîtresse pieuse. Son épouse étant morte, ces jeunes enfants cessèrent de fréquenter l'école; on ne les voyait plus, on eût dit qu'elles avaient été enfermées dans le même tombeau avec celle qui leur avait donné le jour. Mais bientôt on apprend que l'excès de la misère avait porté ce père sans entrailles, à livrer pour un peu d'or, ses innocentes victimes à un salubranque ambulancier qui les traînait de ville en ville pour l'aider à remplir sa malheureuse industrie. A ce récit, les dames du quartier de Bellecour, auquel appartenait ce père dénaturé, sentirent leurs cœurs émus. On se rappela avec regret l'asile de la Providence détruit par l'orage révolutionnaire, et la charitable madame Bruyset de Sainte-Marie proposa de suite de rétablir cette maison qui devenait de jour en jour plus nécessaire. Aussitôt dans le même salon où ce projet fut conçu, on fit une collecte pour l'accomplir; trois cents francs seulement sont réunis, et sans plus tarder, comptant uniquement sur la Providence, dont l'établissement portait le nom, on loue dans la rue Sala, au deuxième étage de la maison où se trouvent actuellement les bains de Saint-François, un appartement convenable, au prix de six cents francs par an. C'était en 1801. Quelques religieuses de la Trinité dispersées par la tempête, sont réunies de nouveau et priées de reprendre leur ancienne mission; leur zèle se ranime, quelques jeunes filles leur sont confiées et le nombre s'en augmente de jour en jour. En peu de temps le local devient trop petit; l'établissement est transporté dans une maison de Fourvière, où se trouve actuellement l'hospice des prêtres infirmes, asile gratuitement fourni par la généreuse charité de Madame de la Barnaudière, dont le nom seul est un éloge. Mais cette maison devient encore trop petite pour le grand nombre d'enfants que l'on présente chaque jour. De nouveau, la Providence est transportée à l'ancienne maison des Carmes-Deschaux, où elle ne resta que peu de temps. Enfin, elle fut fixée dans la rue Sala, où elle est actuellement. Le nombre des religieuses, uniquement occupées du soin de plus de quatre-vingts jeunes filles, s'y est augmenté par de nouvelles vocations, et sous l'œil vigilant de la charitable madame Bruyset de Sainte-Marie qui, pendant plus de vingt ans, avait quitté sa famille pour se renfermer avec ses jeunes protégées, et leur donner les soins de la plus tendre mère.

Les dames les plus distinguées de la ville soutiennent avec un zèle admirable ce précieux asile de l'enfance, par leurs aumônes annuelles. Chaque mois elles s'assemblent dans un salon qui leur est réservé au sein même de l'établissement pour apprendre elles-mêmes, par la bouche d'un ministre de la Religion, leurs devoirs d'épouse, de mère et de chrétiennes. Là, les besoins de la maison leur sont exposés par la présidente de l'œuvre; toutes ensemble elles s'inquiètent des meilleurs moyens qui doivent assurer son existence et sa prospérité future; elles encouragent au travail et à la piété

leurs jeunes protégées, elles assistent quelquefois à des exercices publics où ces jeunes enfants mettent en évidence leurs progrès dans l'étude de la Religion et des connaissances diverses qui doivent leur être d'une grande utilité plus tard.

Nous devons ici faire remarquer que presque tous les établissements charitables de notre ville offrent aux personnes généreuses qui les protègent des ressources abondantes de piété qui deviennent, pour ainsi dire, une légitime et religieuse compensation des efforts de leur générosité et de leur zèle. Ainsi les dames de la Providence de la rue Sala donnent du pain, du travail, et ce qui est plus précieux encore, une éducation fortement chrétienne à de jeunes enfants; et dans l'enceinte même de leur charitable établissement, elles reçoivent à leur tour, et à des époques réglées, le pain sacré de la parole divine, dans de pieuses conférences, dans des exercices religieux qui leur servent à acquérir de plus grandes vertus et une piété plus parfaite. Qu'on ne s'étonne donc point de trouver dans nos murs une Religion si bien entendue, un attachement si dévoué et si sincère à la foi catholique, de ces exemples de piété si fréquents et si beaux dans toutes les classes de la société, des mères de famille si chrétiennes, des épouses si fidèles et si modestes, des femmes si fortes et selon le cœur de Dieu: c'est la récompense de leur charité, c'est le prix de leur parfait dévouement au soulagement de toutes les misères, c'est l'espérance d'une couronne immortelle qui leur est prodiguée sur la terre.

On s'occupe dans ce moment de la construction d'un bâtiment plus vaste et plus commode, dans le quartier de la Croix-Rousse, où sera transféré bientôt la Providence de la rue Sala.

Le chapitre suivant au prochain numéro.

Pour mieux comprendre l'à propos du sublime discours qui suit, en faveur des communautés religieuses, il faut savoir que M. de Montalembert le prononça pour soutenir la motion de M. le duc d'Harcourt qui demandait la suppression entière de cette partie de l'article 4 du projet de loi, qui exige que celui qui veut obtenir un brevet d'enseignement, déclare par un écrit signé de sa main, n'appartenir à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE MONTALEMBERT,
DANS LA CHAMBRE DES PAIRS.

La question que l'amendement de M. le duc d'Harcourt veut résoudre dans le sens de la liberté et du droit commun a dominé tout le débat qui nous occupe depuis quinze jours. Dans les réponses qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, M. le ministre de l'instruction publique a fait au moins douze ou quinze allusions à mon amour pour les Jésuites; et la plupart des adversaires de la liberté d'enseignement ont résumé leur hostilité sous ce chef principal. Je n'ai pas encore touché jusqu'à présent cette question; mais la Chambre s'étonnerait, j'en suis sûr, si je ne l'abordais pas, et si, en l'abordant, je ne la traitais pas devant elle avec cette entière franchise qui est une des conditions de ma nature. Laissez-moi donc en commençant que je ne suis ni l'élève, ni, comme on l'a dit, le chevalier des Jésuites; je suis l'élève de l'Université, et je ne prétends être le chevalier de personne; si ce n'est de la religion et de la liberté. (Mouvements divers.) Aussi est-ce la liberté que je viens défendre devant vous, et la liberté la plus sacrée, celle de la conscience et de la vertu.

Deux mots d'abord sur ce que sont en général les congrégations religieuses, ou, pour parler plus exactement et comme parlent l'histoire et l'Eglise, les ordres religieux que vous voulez exclure en masse de l'enseignement.

Permettez de très courtes notions sur ce point à un homme qui, depuis dix ans, en a fait l'objet de ses études spéciales et approfondies.

Les ordres religieux, Messieurs, que vous condamnez préventivement et sans les entendre, sont un élément essentiel du libre développement de l'Eglise. Il y a eu des moines, même avant la paix de l'Eglise: dans les déserts de la Thébaine, de puis et partout, sous tous les régimes, dans tous les climats, partout où le christianisme a été prêché et reconnu, il a couvert le monde de monastères. Dans une foule de pays, en Allemagne, en Angleterre et dans les royaumes du Nord, la foi chrétienne a été introduite uniquement par les religieux. Ailleurs et partout, je le répète, jusqu'à la révo-

lution française, on n'a jamais vu l'Eglise sans être accompagnée d'ordres monastiques. C'est le résultat incontestable de l'histoire, de quinze siècles. Ce qu'on n'a vu nulle part et jamais, c'est une Eglise comme l'Eglise de France, telle que vous la voudriez, c'est-à-dire bornée à des évêques et à des prêtres séculiers, et dépourvue de la force et de la gloire qu'elle a toujours trouvées dans le clergé régulier.

Quelle est l'origine d'un état de choses si universel ? c'est le besoin impérieux pour certaines âmes, et inséparable chez elles, de la conviction chrétienne, d'aspirer à la perfection, d'obéir non seulement aux préceptes mais aux conseils de l'Evangile, de se dérober aux dangers de la vie ordinaire pour gagner plus sûrement la vie éternelle. La satisfaction de ce besoin est un droit inséparable de la libre profession du catholicisme, comme vous le démontrent tous les évêques qui le réclament dans leurs mémoires. Vous en reconnaissez bien la validité pour les femmes, pourquoi la refuseriez-vous aux hommes ? Ni l'Eglise ni la conscience ne reconnaissent cette distinction puérile, et l'histoire tout entière proteste contre elle.

Les ordres monastiques d'hommes ont rempli le monde de leurs travaux et de leur gloire ; ils ont été le fruit le plus pur et le plus fécond de l'enthousiasme religieux ; ils ont donné à l'Eglise ses plus grands papes, tels que saint Grégoire-le-Grand, Sixte-Quint et Pie VII lui-même ; ses plus grands docteurs, tels que saint Bernard et saint Thomas-d'Aquin ; ses plus saints évêques et ses plus ardents apôtres, tels que saint Anselme et saint Vincent-de-Paul.

Ils ont rendu au monde, à la société temporelle des services non moins signalés ; au milieu des ténèbres qui suivirent la chute de l'empire romain, ils ont été le phare qui indiquait aux peuples nouveaux, à vingt générations successives, la lumière, la sécurité et la paix. Ils ont défriché la moitié de l'Europe, de la France surtout, où plus de cinquante villes actuellement existantes doivent leur existence, leur nom même à des moines. Ces mêmes hommes qui maniaient si vigoureusement la pioche et la charrue, rentraient dans leur cellule pour y cultiver toutes les branches de l'esprit humain. Ils vous ont conservé le dépôt et la tradition de toutes les sciences, tous les manuscrits des littératures antiques, toutes les chartes et tous les documents de notre histoire nationale, en un mot, tous les éléments de cette culture intellectuelle, où leurs ennemis vont chercher des armes contre eux. En outre, ils ont conservé et cultivé tous les arts sans exception, et ils ont semé sur le monde des monuments gigantesques, dont les seules ruines excitent encore l'admiration et la surprise.

Enfin, ils avaient trouvé le secret d'une charité si persévérante et si abondante à la fois, que le paupérisme n'est apparu dans le monde, que depuis leur ruine. (Réclamations et murmures.) Messieurs, j'ai dit le paupérisme, et non la pauvreté, et je maintiens que le paupérisme n'a paru que depuis la destruction des moines. Voilà ce qu'ils ont fait pour le monde pendant douze à quinze siècles. Et ils ont fait tout cela sans jamais employer la contrainte, par le seul empire de la liberté et de l'amour, en vertu d'un seul principe, l'abnégation de soi pour l'amour de Dieu, avec une seule méthode bien simple, l'obéissance, et en vue d'un but unique, le salut de leurs âmes.

Eh ! sans doute, il y a eu dans leur histoire des abus, des dégénération funestes et quelquefois honteuses ! Personne ne le nie. Mais est-ce que leurs adversaires auraient par hasard trouvé quelque chose sous le soleil qui fût à l'abri de l'abus et de la dégénération ? Est-ce que la propriété n'a pas eu ses abus ? Est-ce que la royauté n'a pas eu ses abus, et les plus effroyables de tous ? Et aurait-il fallu supprimer pour cela ces institutions nouvelles ? Oui, ces institutions monastiques, comme tout ce qui est humain, ont subi de grandes et fâcheuses altérations ; mais ces altérations provenaient presque toujours non pas de leur nature même, mais de l'influence nuisible de l'esprit laïque, et surtout des usurpations du pouvoir temporel. Ce qui est incontestable, c'est qu'il n'y a pas d'institutions humaines qui se soient prêtées si facilement aux réformes les plus vigoureuses et les plus efficaces.

Voilà donc les services qu'ils rendaient à la société, selon le témoignage de l'histoire sincèrement consultée. Ils en rendaient un bien plus grand encore, selon moi, en donnant une activité salutaire, un refuge assuré à tout ce qui n'était pas fait pour la vie ordinaire. Ce dont je les admire surtout, c'est d'avoir conçu et pratiqué le secret d'apaiser tant de cœurs malades, corrigé tant d'imaginaires déréglées, discipliné et sévèrement tant d'ambitions dangereuses au sein de ce qu'on a si bien appelé la paix du cloître !

Croit-on que tout cela serait si mauvais, si dangereux au sein d'une société comme la nôtre, où tout travaille à surexciter l'ambition, l'imagination, le désordre intellectuel, et où rien ne suffit pour les calmer ou les régler, où le bien-être matériel, les jouissances égoïstes et immédiates sont le but de toutes les cupidités, où ces vocations religieuses que vous voulez proscrire sont remplacées avec assez peu d'avantages par ces 3,000 suicides que vous comptez tous les ans dans vos statistiques de la justice criminelle (2,586 en 1838, 2,747 en 1839, 2,814 en 1842.)

Or, s'il est un caractère commun à tous les ordres religieux, à très peu d'exceptions près, c'est assurément la vocation de l'enseignement ; ils ont donné l'enseignement non pas en France seulement, mais partout, non pas d'aujourd'hui, mais toujours ; ils ont été les précepteurs de toute l'Europe chrétienne ; depuis le cinquième siècle jusqu'au treizième, ils ont donné exclusivement l'instruction publique et privée : lorsque, plus tard, les universités commencent à fleurir, les ordres religieux continuent à enseigner comme d'habitude, et ce fut le temps de leur plus grande splendeur en France ;

ils continuèrent à le faire ainsi dans tous les pays jusqu'à la réforme et à la révolution française. C'est donc un fait tout à fait nouveau et unique qu'est cette interdiction de l'enseignement aux ordres religieux qui en ont été les fondateurs parmi nous ; pendant huit siècles ils ont conservé au monde, eux seuls, l'instruction publique comme un dépôt sacré ; pendant six autres siècles, ils l'ont exercée comme un droit bienfaisant et incontesté, et maintenant on veut qu'eux seuls en soient exclus ! Telle est la justice et la reconnaissance des modernes !

Et on veut cela, pourquoi ? non pas tant peut-être par la haine des ordres religieux en général (on se borne à oublier leurs services et à les calomnier dans l'histoire) ; mais par haine et par peur des Jésuites, c'est-à-dire de l'ordre qui, dans les temps modernes, a joué le rôle le plus éminent dans l'enseignement. Je dis dans les temps modernes, car les Bénédictins ont fait bien plus, et pendant bien plus longtemps encore, pour la culture de l'esprit humain. Mais si les Bénédictins et les autres religieux ont été souvent massacrés par les peuples barbares qui les rencontraient, eux et leurs colporteurs, sur leur chemin, on ne sait pas que la plus barbare de ces nations ait jamais songé à leur interdire l'enseignement. Ce raffinement de despotisme était réservé à la philosophie moderne, et n'a dû atteindre que les Jésuites. C'est leur distinction spéciale et leur gloire qui me réjouit de voir revenir à sa place. L'honorable M. Cousin a dit : « On fait sourire ou frémir ceux qui ont quelque connaissance de ces matières, lorsqu'on parle du génie des Jésuites pour l'éducation. »

Le chancelier Bacon, qui n'avait peut-être aucune connaissance en ces matières, mais à qui l'honorable M. Cousin ne refuserait pas une certaine compétence en philosophie, a dit : « Quant à ce qui regarde l'art d'instruire la jeunesse, le plus court serait de dire : Voyez les écoles des Jésuites ; car parmi les établissements de ce genre, nous ne voyons rien de mieux. *Consule scholarum jésuitarum : nihil enim quod in usum venit, his melius. De augmentis scient. I, VI, c. 4.* »

Descartes, dont M. Cousin ne voudrait pas récuser la compétence, et qui était élève des Jésuites, leur a rendu le même témoignage (dans sa lettre 90), et dit : « Parce que la philosophie est la clé des autres sciences, il est très utile de savoir étudier comme il s'enseigne dans les écoles des Jésuites. Je dois rendre cet honneur à mes anciens maîtres, de dire qu'il n'y a aucun lieu du monde où je juge qu'elle s'enseigne mieux qu'à La Flèche. »

Et Voltaire, qui n'est certes pas celui des élèves des Jésuites qui leur fasse le plus d'honneur (on rit), mais qui certes avait une profonde intelligence des choses du goût et de l'intelligence, a dit : « Rien n'effacera de mon cœur la mémoire du père Porée, qui est également cher à tous ceux qui ont étudié sous lui. Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimable. Les heures de ses leçons étaient pour nous des heures délicieuses ; et j'aurais voulu qu'il eût été établi dans Paris, comme dans Athènes qu'on peut à tout âge assister à de telles leçons. Je serais revenu souvent les entendre. » Et ce sont les leçons qu'on vous demande, Messieurs, de proscrire !

M. de Châteaubriand, qu'on peut citer sans difficulté après Bacon et Descartes, a dit : « L'Europe savante a fait une perte irréparable dans les Jésuites. L'éducation n'est jamais relevée depuis leur chute. » Et à l'époque même où il écrivait cela, sous l'empire, Napoléon disait : « Je pense que les Jésuites ont fait, sous le rapport de l'enseignement, un grand vide. »

Ainsi Bacon, Descartes, Voltaire, Châteaubriand et Napoléon, tous d'accord ! Ce sont là, Messieurs, de grandes autorités, et qui valent peut-être celle de l'honorable M. Cousin. (On rit.) Si on se trompe en ayant la même opinion qu'eux sur le mérite des Jésuites, au moins il faut avouer qu'on se trompe en bonne compagnie.

Mais, nous dit-on, tous les éloges ne s'appliquent qu'au premier siècle de l'existence des Jésuites, siècle d'héroïsme, de sainteté, de gloire, etc. L'honorable M. Cousin vous l'a dit, en traçant l'autre jour un tableau magnifique de ce siècle. D'abord cette réserve est parfaitement inexacte, car Voltaire et Napoléon ne parlaient pas du premier, mais bien du dernier siècle de l'Institut. En outre, si ce premier siècle était tellement irréprochable, comment se fait-il que précisément alors, quinze ans après saint Ignace, au temps même de saint François-Xavier, l'Université de Paris, dont vous vous prétendez successeurs, leur fermait sa porte, les poursuivait devant le Parlement ? comment se fait-il que précisément alors, pendant tout ce premier siècle, si admirable et si fécond selon vous, les Pasquier, les Dumoulin et autres légistes, les ont acablés de leur accusation. Ils ont été mieux défendus, mais non pas plus attaqués alors que depuis ; et s'ils étaient irréprochables alors, il y a tout lieu d'en conclure que les invectives de leurs modernes adversaires n'ont guère plus de fondement.

Ainsi donc, l'Université d'alors, qui avait en commun, je le reconnais, avec l'Université moderne la haine de toute concurrence, repoussait les Jésuites, précisément à cause de leur mérite, comme elle avait repoussé trois cents ans plus tôt, saint Thomas d'Aquin, que M. Cousin veut bien appeler un homme éminent pour son siècle, et comme elle repoussa depuis Descartes, qui a aujourd'hui tant de partisans, dont on a tant parlé dans cette enceinte depuis quelques jours, et qui, par parenthèse, fut traité par ses adversaires contemporains, de jésuite de robe courte. Ce qui peut servir de consolation à ceux qui, plus modernes que lui et surtout moins illustres, n'ont avec lui de commun que d'être qualifiés ainsi. (Hilarité.)

Je ne viens pas ici relever toutes les accusations injustes, dont les Jésuites ont été l'objet. Mais il en est deux qui, ayant été tout récemment por-

ités à votre tribune, ont acquis par cela même un degré d'autorité qu'il importe de leur ôter.

La première est celle que j'ai été stupéfait, je l'avoue, de retrouver sous la plume de M. Cousin ; il a dit l'autre jour devant vous, non plus dans la chaleur de l'improvisation, mais dans son discours écrit, que les constitutions des Jésuites préservent, en fait d'études philosophiques, de passer toutes les questions sur Dieu : *Præterantur quæstiones de Deo!* Or, savez-vous, Messieurs, ce que je trouve dans le texte même des constitutions invoquées par M. Cousin ? le voici : je le prends dans un exemplaire qui n'est pas suspect, car c'est celui même qui a servi au parlement de Paris pour dresser son arrêt de 1742. Non pas du tout : *Qu'on passe toutes les questions sur Dieu ; et rien de plus : mais que, dans la métaphysique, on passe celles des questions sur Dieu et sur les esprits, qui dépendent en tout ou en partie de la révélation.* C'est-à-dire que l'on suive la règle tracée, vantée, défendue par l'honorable M. Cousin lui-même tous ces jours-ci, devant vous ! que l'on enseigne une métaphysique, non pas contraire à la révélation, mais en dehors d'elle, mais indépendante d'elle, et apportant au secours de la vérité révélée les démonstrations auxquelles on arrive par la seule raison.

A coup sûr, j'absoudrai l'honorable M. Cousin du soupçon même d'avoir voulu mutiler ou falsifier des textes pour combattre ses adversaires ; mais je lui reprocherai, à lui, qui n'est pas seulement un très éloquent philosophe, mais encore un très habile philologue, je lui reprocherai d'avoir emprunté, sans la vérifier, pour la porter à votre tribune, une citation à un pamphlet calomnieux, où presque tous les textes cités sont falsifiés, comme vous venez de voir. Et puisque nous sommes sur le terrain d'Escobar, on m'accusera qu'ici, du moins, l'escobarisme n'est pas du côté des Jésuites. [Harmonie générale.]

Mais voici, Messieurs, une autre preuve de l'extrême inadvertance avec laquelle les hommes les plus graves répètent les accusations les moins fondées quand il s'agit de Jésuites. L'honorable M. Passy, cet ancien ministre, cet homme toujours si grave et si modéré, est venu vous dire que dans une Histoire de France, arrangée par les Jésuites, l'empereur Napoléon était désigné comme le marquis de Bonaparte, lieutenant-général des armées de Louis XVIII.

M. Passy.—Je demande la parole !

M. le comte de Montalembert.—Et bien ! Messieurs, j'ai l'honneur de vous déclarer qu'il n'en est rien ; que cette falsification stupide de l'histoire n'a jamais existé ; si elle avait été faite, elle prouverait assurément bien peu en faveur de l'habileté et de la finesse qu'on reproche tant aux Jésuites ; mais le fait est complètement controuvé. L'histoire dont on parle a été stéréotypée ; elle a été imprimée peut-être à plus de 100,000 exemplaires ; elle a circulé et circule encore partout. L'auteur, qui vit encore, déclare sur sa parole de prêtre et d'honneur qu'il n'a jamais écrit une ligne de ce qu'on lui impute. Voici les deux éditions *princeps* de ce livre, qui datent de 1810 et de 1816. Il s'y trouve une foule de jugemens contraires à la gloire impériale et à l'impartialité historique, je le reconnais, mais c'était le mode du tems. Et si on voulait récriminer, les récriminations de ce genre atteindraient bien plus haut que l'obscur jésuite ; elles atteindraient des hommes que nous respectons tous, qui cédèrent comme les autres à la réaction politique. Mais elles ne contiennent aucunes traces de ces falsifications absurdes. On y lit en toutes lettres : *Napoléon Bonaparte, proclamé empereur sous le nom de Napoléon, puis sacré par Pie VII* ; et toute son histoire y est racontée en détail.

Personne ici, à coup sûr, n'a jamais vu un exemplaire de cette histoire de France avec cette étrange transformation de l'empereur Napoléon en marquis. Et si on pouvait découvrir quelque part un exemplaire où elle se trouvât, je dirais hardiment qu'elle y a été intercalée par quelque ennemi des Jésuites, et que cette intercalation ne saurait étonner ceux qui, comme moi, ont vu de leurs propres yeux, en 1830, des lithographies représentant les Jésuites faisant l'exercice à feu dans les cours de Montrouge, afin d'apprendre à combattre le peuple de Paris. (Rires et mouvemens divers.) Oui, Messieurs, je l'ai vu ; car c'est ainsi, Messieurs, qu'on écrit l'histoire, non pas chez les Jésuites, mais contre les Jésuites. Ceux qui ont fait et mis en vente de pareils dessins, sont bien capables, j'espère, d'avoir supposé cette histoire du marquis de Bonaparte, pour mieux déshonorer les victimes de leur haine.

Mais, nous dit-on sans cesse, pourquoi donc tant tenir aux Jésuites ? La religion ne peut-elle pas se passer des Jésuites, et ne peut-on pas défendre l'une sans les autres ? Mon Dieu ! Messieurs, faut-il vous dire ce qui nous attache tant aux Jésuites ? Eh bien, c'est précisément les noirceurs et l'attachement des attaques dont ils sont l'objet, des calomnies qui les poursuivent. Quel est le cœur généreux et délicat qui, en voyant des hommes, qui sont ses frères et les prêtres de sa foi, accablés sans cesse par l'injure et la mauvaise foi, ne se sente impérieusement excité à les défendre ? Ce qui nous attache à eux ! mais c'est la haine violente qu'ils inspirent à tous les ennemis de l'Eglise. Je ne veux pas affirmer que les adversaires des Jésuites soient tous ennemis de l'Eglise, mais je n'hésite pas à dire que les ennemis de l'Eglise sont toujours et avant tout adversaires des Jésuites. C'est toujours sur eux que portent les premiers coups, et c'est là ce qui les désigne à l'hostilité et à la confiance des catholiques comme une avant-garde et un des corps d'élite de l'Eglise. Les plus sincères de nos adversaires l'ont franchement avoué : « Le jésuitisme, a-t-on dit, n'est ici qu'une vieille formule qui a le mérite de résumer toutes les haines populaires contre ce

qu'il y a de rétrograde et d'odieux dans les tendances d'une religion dégénérée. En dépit des distinctions que l'on établit entre le clergé français et les pères de la foi, tout le monde sait bien ce qui est au fond de cette querelle : il s'agit en réalité de savoir qui l'emportera du catholicisme exclusif ou de la liberté. »

Cette conviction, avouée par les adversaires du clergé, s'est peu à peu fait jour parmi nous, qui sommes les enfants et les fidèles du clergé. C'est là, s'il faut vous le dire, ce qui m'a moi-même converti. Car, moi aussi, j'ai eu besoin d'être converti aux Jésuites ; quand j'étais élève de l'Université, sous la restauration ; quand je suivais les cours de MM. Villemain et Cousin à la Sorbonne, moi aussi je criais contre les Jésuites, et au milieu de mes camarades incrédules, je mettais ma foi de chrétien à couvert de mon antipathie pour les Jésuites, comme cela arrive encore à bien des gens dans le monde.

Mais quand je suis entré dans la pratique des choses, quand j'ai vu dans le monde et dans l'histoire, que dans tous les pays, depuis le Paraguay jusqu'en Sibérie, tous les persécuteurs de l'Eglise, depuis le marquis de Pompadour jusqu'à l'empereur de Russie ; tous les degrés de l'erreur, depuis l'athéisme jusqu'au jacobinisme, étaient tous d'accord contre les Jésuites, conspiraient tous ensemble et partout leur proscription ; quand j'ai reconnu, dans les luttes religieuses de nos jours, les mêmes symptômes sur une moindre échelle, oh ! alors me suis-je dit, il faut qu'il y ait quelque chose dans ces hommes-là de sacré et de mystérieux qui explique et motive cette merveilleuse union d'inimitiés si diverses. Il faut qu'il y ait dans cet instinct de la haine, toujours si clairvoyante, quelque chose qui indique que c'est par là qu'on arrive au cœur même de l'Eglise. Voilà pourquoi je suis devenu le partisan et l'admirateur des Jésuites, après avoir été leur adversaire. Et, grâce au ciel ! je ne suis pas le seul qui ait suivi cette voie. Vous avez entendu ce que vous a dit l'autre jour M. le comte Beugnot. Vous avez devant vous le vice-président de votre assemblée, le chef de la Cour royale de Paris, l'auteur principal des fameux arrêts de 1828, qui s'est associé aux amendemens tendant à repousser l'affirmation qui exclut les Jésuites. Et vous avez pu lire ce qu'a écrit en faveur de leur existence, sous la Charte de 1830 ce savant juris-consulte, cet intègre ministre, M. de Vatimesnil, qui a été le collègue de M. le comte Portalis et de M. le comte Roy, lorsque les ordonnances de 1828 ont été rendues, et qui a été celui de l'honorable M. Bourdeau jusqu'à l'avènement du ministère Polignac.

Mais, dit-on, les Jésuites ont commis de si grandes fautes ! Qu'ils aient commis certaines fautes de direction lorsqu'ils ont été mêlés aux affaires politiques, je ne le nie pas ; et comme je déteste cordialement tout ce qui, de près ou de loin, tient au despotisme, je réproverai formellement tout ce que les Jésuites ont fait dans cette ligne, lorsqu'on pourra me démontrer l'exactitude des reproches qu'on leur a faits sur ce sujet. Mais en les supposant tous fondés, mais qui donc n'a pas commis de ces fautes ? Et quelle est l'assemblée, quelle est la dynastie, quel est le corps constitué qui en ait commis aussi peu que la Compagnie de Jésus, et qui surtout ait racheté ses fautes par de si éclatans mérites ? Sans doute les Jésuites ne sont pas infallibles ; selon les croyances catholiques, l'Eglise seule est infallible. Mais l'Eglise a précisément usé de son infallibilité en leur faveur, elle qui les a créés, qui s'est servie d'eux dans les deux mondes pendant trois siècles, qui les a rétablis après la plus odieuse persécution, et qui de nos jours encore canonise leurs enfans et les expose sur ses autels à notre vénération.

Où, l'infaillible Eglise a fait plus pour eux que pour aucun autre ordre moderne ; dans la plus auguste de ses assemblées, dans le dernier de ses conciles généraux, à Trente, elle a donné solennellement à la Société de Jésus une inextinguible approbation ; et si depuis un pape, vaincu par la violence et l'hypocrisie, l'a supprimée sans la condamner, un autre pape, l'auteur du Concordat, l'a rétablie, et dix-neuf papes lui ont décerné publiquement et officiellement les plus magnifiques éloges. Je ne sache pas au monde un corps ou une institution qui réunisse de semblables droits au respect et à la confiance de ceux qui reconnaissent l'autorité de l'Eglise. Et je voudrais que ceux qui se montrent animés tout à coup d'une si touchante docilité envers le Saint-Siège, quand ils citent le bref de suppression rendu par Clément XIV, fussent également dociles à l'autorité de Paul III, qui a créé les Jésuites, de Pie VII, qui les a rétablis, et des dix-sept autres papes qui les ont si constamment protégés.

On parle de leur suppression au dernier siècle. Ah ! c'est ici, messieurs que je voudrais que le tems me permit de raconter en abrégé cette grande iniquité ; je voudrais vous citer les protestations unanimes de l'épiscopat français dans ses assemblées de 1761 et 1762, les regrets éloquens de l'abbé de Montalembert et de Lalande, et vous faire juger ainsi de l'étrange courage avec lequel M. le ministre de l'instruction publique a pu dire, dans son Exposé des motifs, qu'aucune voix accréditée ne s'élèvera pour les défendre. Notre ancien collègue, le marquis de Lally-Tollendal, émit plus juste lorsqu'il écrivait sous l'empire, en 1806, « que la destruction des Jésuites fut une affaire de parti et non de justice ; que ce fut un triomphe orgueilleux et vindicatif de l'autorité judiciaire sur l'autorité ecclésiastique et même sur l'autorité royale. »

.... Que les motifs étaient futiles ; que l'expulsion de plusieurs milliers de sujets hors de leurs maisons et de leur patrie, pour des métaphores communes à tous les instituts monastiques, pour des bouffins ensevelis dans la poussière, et dans un siècle où tous les casutes avaient professé la même

doctrines, était l'acte le plus arbitraire et le plus tyrannique qu'on puisse exercer ; qu'il en résulte généralement le désordre qu'entraîne une grande injustice, et qu'en particulier une plaie incurable fut faite à l'instruction publique." Je voudrais encore vous montrer le pape qui les avait sacrifiés à l'impunité, mourant dans le désespoir, et s'écriant : Je l'ai fait malgré moi, *compulsus feci!* Mais le temps me presse, et j'aime mieux vous renvoyer à l'ouvrage récemment publié par votre collègue, M. le comte Alexis de St. Priest, précisément sur cette suppression même. C'est l'œuvre d'un adversaire : mais il est des adversaires spirituels et instruits avec lesquels il y a toujours quelque chose à gagner. Lisez-le donc, messieurs, et vous y verrez la honteuse origine et les plus odieux détails de la plus grande injustice des temps modernes : vous y verrez les lettres où Mme de Pompadour (oh ! oh !) fait le procès à ces Jésuites si intriguans et si courtisans, parce qu'ils ne voulaient pas tolérer ses relations avec Louis XV ; vous y verrez les motifs ignobles et triviales qui ont armé les puissances contre eux, et vous ne finirez pas cette lecture, j'en suis sûr, sans vous sentir le cœur rempli de pitié et de respect pour les victimes, et rempli d'indignation et de mépris pour les bourreaux.

On a dit encore, et même dans cette enceinte, on a dit que l'existence des Jésuites était incompatible avec la liberté publique. Mais, messieurs, était-ce donc un esprit de liberté que celui qui les a fait supprimer au dernier siècle ? Était-ce la liberté que représentait Mme de Pompadour en les poursuivant ? La liberté de l'adultère, oui ; mais non, certes, la liberté politique. Était-ce la liberté que défendaient ces parlemens qui les ont condamnés, ces magistrats persécuteurs (murmures), violateurs permanens du sanctuaire de la conscience, qui faisaient un jour brûler les livres des philozophes par la main du bourreau, et le lendemain faisaient porter le bon Dieu entre deux fusiliers, par des prêtres récalcitrons, pour administrer par arrêt les sacremens à ceux à qui l'Église les refusait ? Était-ce encore un champion de la liberté que le marquis de Pombal, qui prétendait réconcilier la France avec l'inquisition, et qui déshonora le Portugal par les plus affreux supplices et par des tortures hideuses infligées à ses victimes ? Était-ce encore un esprit de liberté qui dictait à Charles III cette pragmatique qui supprimait les Jésuites, et qui, selon M. de Saint Priest, "ordonnait à tous les Espagnols de garder sur ce sujet le silence le plus absolu ?" Toute controverse, toute déclamation, toute critique, et même toute apologie de la mesure sera réputée *crime de lèse-majesté*, parce qu'il n'appartient pas aux particuliers de juger et d'interpréter les volontés du souverain." Voilà. Messieurs, quel était l'esprit qui présidait à la suppression des Jésuites. Si c'est la liberté, j'avoue volontiers qu'elle ne saurait être invoquée par leurs défenseurs : mais il n'en est rien, et leur gloire sera d'avoir succombé, non pas sous les coups de la liberté, mais sous les derniers excès du plus odieux despotisme.

Et aujourd'hui, cette prétendue incompatibilité des Jésuites avec les libertés publiques, est-elle plus soutenable ? Je ne le pense pas, et j'ose dire que c'est une assertion des plus gratuites, et qui n'a pas même pour elle l'apparence de la vérité, en présence de faits si patens et si universels, qui démontrent que si l'existence des Jésuites est incompatible avec quelque chose, c'est avec le despotisme, et surtout avec ce despotisme hypocrite qui se déguise sous le nom de liberté. En effet, dans l'état actuel du monde, il n'y a rien de mieux constaté que l'existence des Jésuites dans tous les pays qui possèdent la vraie liberté. Il y a trois nations qui jouissent, à coup sûr, de libertés publiques bien autrement étendues que celles de la France : l'Amérique, la Belgique et l'Angleterre. On peut admirer plus ou moins, désirer ou repousser plus ou moins les institutions de ces trois pays ; mais on ne peut nier que tous trois jouissent d'une liberté tout autrement illimitée que celle de la France.

Eh bien ! dans ces trois pays, et de plus en Suisse, en Hollande même, dans les républiques espagnoles de l'Amérique méridionale, dans ce Guatemala, où ils fondent en ce moment une colonie, partout, enfin, où il y a une liberté réelle et sincère, les Jésuites existent, libres, tranquilles et prospères, avec leurs vœux et leurs collèges ; et nulle part, et à aucune époque, on n'a pu leur reprocher la moindre tentative, la moindre opposition contre les institutions libérales de ces royaumes et de ces républiques, qu'ils invoquent, au contraire, comme la sauvegarde de leurs droits.

Et ces collèges, messieurs, remarquez-le, sont en partie peuplés de jeunes Français, exclus de la patrie par d'injustes législateurs qui, parfaitement satisfaits eux-mêmes de l'éducation qu'ils trouvent en France, refusent à leurs concitoyens le moyen d'élever leurs enfans comme ils l'entendent. Oui, plus de 1,200 jeunes Français, appartenant tous à des familles considérables, c'est à dire presque le quart du nombre des pensionnaires que l'Université élève dans ses collèges royaux, vont chercher à l'étranger l'éducation religieuse, et témoignent au ciel et à la terre des préjugés et de l'intolérance qui règnent encore parmi nous, et de la servitude que l'on déguise sous le nom de liberté.

Croyez-vous que cet exil forcé par lequel ils commencent la vie, soit une bonne école pour leur apprendre à aimer et à respecter les lois qui violentent la conscience de leurs pères et leur interdisent l'accomplissement du premier droit de la paternité, le libre choix de l'éducation de leurs enfans ? Et pour parler à cet inconvénient, irez-vous inventer de nouvelles restrictions, et interdire, comme cela se pratique en Russie et en Autriche, aux pères le droit de conduire leurs enfans hors du Royaume ? Eh ! vous ne serez pas les premiers à entrer dans la voie ; ni les premiers à vous en repentir. Les

Anglais l'avaient déjà fait dans cet affreux Code pénal contre les catholiques d'Irlande, qui les a si longtems déshonorés ; et vous savez si cela leur a réussi. Le roi Guillaume des Pays-Bas défendait aussi aux Belges de venir se faire élever en France ; et vous savez où cela l'a conduit. Vous ne pouvez prendre aucune de ces mesures restrictives sans entrer dans la voie qui a conduit des pouvoirs aussi habiles que vous à leur ruine ou à une déconsidération pire encore que la ruine.

Eh quoi ! messieurs, c'est au moment où dans toute l'Europe on abolit ces vieilles lois, ces vieux usages qui violent l'asile de la conscience pour y puiser des motifs de proscription et d'exclusion ; où l'Angleterre a renoncé depuis longtems à cette loi du *test* que citait l'autre jour M. Rossi ; c'est ce moment-là que vous choisiriez pour souiller vos codes par une disposition de cette nature ! Vous allez de nouveau établir des distinctions odieuses entre les différentes classes de Français ! Vous maudrez à juste titre les odieuses vexations qui sont nées dans notre hi-toire antérieure de l'imposition de certains formidables, et vous invoquez, vous appliquez vous-mêmes des mesures semblables, vous qui, l'autre jour, respectiez, dans votre loi sur la chasse, l'inviolabilité du domicile matériel, jusqu'au point de tolérer derrière les murs d'un parc ce que vous interdisiez au dehors, vous voilà qui pourchassez la foi et le dévouement religieux jusque dans le cœur du prêtre ; vous renversez les murs de ce domicile inviolable et sacré qu'on appelle la conscience pour en arracher une affirmation qui doit priver un citoyen du bienfait de votre loi. Vous exigez de lui ce que la loi n'exige de personne, qu'il se condamne de sa propre bouche. Et vous ne voyez pas que par cette injustice même vous lui rendez le plus bel hommage, que vous vous prosternez devant sa sincérité, et que, comme on l'a fort bien dit, vous le traitez comme Aristide, à qui on demandait, sans crainte, d'écrire sa propre sentence, tant on était sûr de la probité et de la véracité de celui qu'on voulait proscrire. (Mouvement d'adhésion.)

Daignez encore, messieurs, remarquer ce qui se passe autour de vous. La chaire chrétienne a toujours été une des gloires de la France, même sous le point de vue intellectuel et littéraire. Eh bien, quel est le phénomène qu'elle vous présente aujourd'hui ? Deux hommes rivaux par l'éloquence, mais profondément unis par leur affection réciproque, par le but de leurs travaux, par l'analogie des révolutions de vie ; l'un, dont la parole bondit comme un torrent impétueux, entraîne et terrasse par des élans imprévus et invincibles ; l'autre qui, comme un fleuve majestueux, répand les flots de son éloquence, toujours harmonieuse et correcte ; l'un qui domine et ébranle par l'enthousiasme, en portant jusqu'au fond des cœurs les plus rebelles des éclairs de foi, d'humilité et d'amour ; l'autre qui persuade et émeut autant par le charme que par l'autorité de son langage, et qui redresse les intelligences en purifiant les âmes ; tous les deux, le dominicain et le jésuite, enchaînant successivement d'année en année, au pied de la plus haute des tribunes des milliers d'auditeurs attentifs, charmés, surtout étonnés de s'y trouver ; tous les deux rendant aussi à la chaire française un éclat, une popularité et une gloire qu'elle n'avait pas connue, depuis les jours de Massillon. (Mouvement.)

Eh bien, ces deux hommes, l'honneur de la France catholique, ces deux hommes dont je chercherais tant difficilement les rivaux et surtout les supérieurs à aucune autre tribune, soit politique, soit littéraire : ces deux hommes vous les proscrivez, vous les déclarez incapables d'être maîtres d'étude, vous leur refusez le droit que vous livrez au dernier de vos bacheliers ! et cela dans une loi qui s'appelle une loi de liberté ! Vous les excluez de cet enseignement auquel se livrent impunément ces hommes que je ne veux pas nommer à côté d'eux et qui ont soulevé tant de scandales ; vous les excluez, eux seuls, je me trompe, eux et les coupables flétris par la justice criminelle du pays, ou flétris, au jugement de leurs concitoyens, par leur immoralité notoire.

Et pour quelle cause les excluez-vous ? Leur capacité ne saurait être douteuse : est-ce donc leur moralité qui vous inquiète ? ont-ils commis quelque délit ? sont-ce des conspirateurs, des ennemis du repos public ? Non, leur vie est aussi irréprochable que leur éloquence est éclatante : ils ont passé partout en faisant le bien.

Leur crime, le voici : c'est d'avoir senti qu'il fallait mettre leur talent, leur énergie, leur dévouement, leur désintéressement même sous la sauvegarde du bien sacré ; c'est d'avoir renoncé aux trois grandes tentations de l'humanité, la chair, l'or et l'indépendance de la volonté ; leur crime, c'est de s'être engagés, par des obligations spéciales et inviolables, et jusqu'à la mort, au service de Dieu et du prochain. Voilà leur crime ; voilà pourquoi des législateurs d'un pays civilisé, pays qui se dit chrétien, et qui se révolte quand on le qualifie d'incrédule, déclarent ces hommes dont je parle, eux et leurs pareils, incapables de veiller sur l'enfance.

Je ne crains pas de le dire, on n'en ferait pas autant en Turquie. Non, si le père Lacordaire ou le père de Ravignan allaient ouvrir une école en Turquie, on ne la fermerait pas sous le seul prétexte qu'ils se sont voués à Dieu par ces trois vœux, qui depuis tant de siècles ont enfanté tant de merveilles.

Et qui donc a dit aux auteurs de cette exclusion que ces hommes n'ont pas derrière eux d'autres hommes qui leur ressemblent ? ils appartiennent tous deux à des ordres qui ont rempli le monde de leurs vertus, de leur génie et de leur martyrs. Où a-t-on donc pris le droit de tarir le dévouement, l'énergie, le talent, la source la plus pure, et la plus féconde ? Où a-t-on pris qui vous a donné le droit de dire au nom de la France, j'ai bien assez de

force, assez de talent, assez de dévouement comme cela ; je n'ai plus besoin de rien : on dit que ces hommes ont tout cela ; mais, peu m'importe, je ne veux pas même en essayer. Ils sont Français aussi, peu m'importe : Que le soin de la patrie leur demeure fermé ! Ils réclament la liberté et l'égalité : Que la liberté soit pour eux une chimère, la légalité un mensonge ; ou plutôt, qu'ils soient libres comme les forçats libérés, et égaux aux repris de justice ! (Réclamation.) Oui, Messieurs, c'est bien cela : les forçats, les repris de justice et les moines : voilà les trois seules catégories que vous excluez.

Ah ! Messieurs, est-il donc si difficile de tolérer ce que nous n'aimons pas ? de laisser faire aux autres ce qui n'est pas de notre propre goût, mais ce que nul ne nous impose ? N'aurions-nous jamais l'intelligence de ce qui n'est pas nous-mêmes ? N'y a-t-il rien au monde qui puisse nous faire pardonner une différence d'origine, d'opinion, de tendance ? Quoi ! toujours et chez tous les vainqueurs, toujours l'intolérance ! Mais quand donc comprendrons-nous qu'en hâtant la liberté et notre propre conscience, ce glaive terrible de la violence et de la persécution, dont nous croyons toujours tenir la poignée, peut se tourner un jour contre nous-mêmes et nous traverser à notre tour de sa pointe empoisonnée ? (Mouvement.)

Ce qui me confond et ce qui m'a triste, c'est de trouver une mesure comme celle que nous repoussons présentée au pays sous le couvert des hommes éminents que je vois s'élever devant moi, sur le banc de la Commission comme sur le banc des ministres ; c'est de les voir céder, eux aussi, aux clameurs aveugles, aux menaces facieuses qui ont dicté cette disposition, que la loi présentée par M. Guizot en 1836 avait dédaignée.

Quoi ! leur dirai-je, vous qui avez passé au pouvoir, et vous qui l'exercez encore, ces fureurs, ces menaces, ne les avez-vous pas essayées ? N'avez-vous pas vu s'émeuter contre vous tous ces odieux mensonges, toutes ces extrêmes ressources de la haine, qui ne voit rien, qui n'écoute rien, qu'il faut assouvir à tout prix ? Et où en seriez-vous si tous les hommes qui, tout en repoussant votre politique, savent rendre justice à vos personnes, n'étaient abaissés jusqu'à se rendre les instruments de ces passions et de ces mensonges ? Et à votre tour vous souffrez que des hommes innocents, désarmés et cent fois plus irréprochables que ne sauraient l'être jamais des hommes publics mêlés aux orages de la vie politique, vous souffrez qu'ils soient victimes de l'iniquité que vous connaissez si bien ! Le plus éloquent d'entre vous disait naguère avec un noble orgueil qu'on aurait beau entasser injure sur injure, calomnie sur calomnie, qu'elles ne monteraient jamais au niveau de son dédain. Et quand ces injures et ces calomnies s'adressent à de pauvres religieux chez qui nul ne peut constater un seul acte ni une seule parole répréhensible depuis 30 ans qu'ils sont en France, non seulement elles atteignent le niveau de vos dédains, mais elles le dépassent, elles vous recouvrent, elles vous dominent, elles vous entraînent à leur suite ; ce que vous dédaigniez de faire il y a huit ans, vous le proposez, vous le défendez, vous y consentez aujourd'hui. Est-ce une preuve de force ou de faiblesse ? est-ce un progrès en avant ou en arrière ? Les honnêtes gens, les gens de cœur répondent. Je cherche en vain le fier vainqueur des injustes clameurs de la foule ; je ne trouve plus que leur écho, leur complice et leur docile instrument. Ah ! s'il fallait encore, après tant de leçons et tant de mécomptes, une preuve nouvelle de la misère morale du pouvoir de nos jours et de tristes compensations de la grande politique, je n'en voudrais pas d'autre que ce cruel empire des circonstances qui rend les hommes les plus éminents fidèles à eux-mêmes, qui leur fait courber la tête sous des préjugés qu'ils ne partagent pas, subir le joug des passions qu'ils méprisent, et imposer à des haines surannées, à des déclamations mensongères, à des calomnies mille fois réfutées, à des déclamations innocentes, la liberté et le dévouement, sur l'autel de la défiance, de la jalousie ! (Ce discours, que nous reproduisons dans toute son étendue, a produit sur toute l'assemblée une profonde impression.)

LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE NEW-YORK.

A L'HON. JAMES HARPER, MAIRE DE NEW-YORK.

Monsieur, — J'ai reçu une lettre d'un jeune "Natif Américain," signée de son propre nom, et dans laquelle il me prévient qu'il s'est pourvu d'un "poignard" au moyen duquel je dois "mordre la poussière." S'il n'avait pas apposé son nom au bas de cette lettre, je l'aurais détruite sans même en regarder le contenu, comme j'ai coutume d'en agir avec toutes ces communications anonymes.

Je ne puis répondre à un tel correspondant ; mais en remettant cette lettre entre vos mains, si vous le désirez, je n'en poursuivrai pas moins ma ligne de conduite, et l'on me trouvera partout où mon devoir d'évêque catholique et de citoyen des États-Unis m'appellera. J'espère être en paix avec Dieu ; je sais qu'en tant qu'il dépend de moi je le suis avec tous les hommes, de sorte que je suis prêt à remettre ma vie entre les mains de son adorable auteur, quand et comme il le voudra.

Mais si mon correspondant venait à mettre sa prophétie à exécution, comme il le dit, il convient pour rendre justice à ma réputation aussi bien qu'à mon pays, de publier de tels faits, surtout dans les circonstances actuelles. Je serai quelque peu ennuyeux, mais je réclame votre indulgence, car je veux tout dire, vû que je ne pourrais trouver une occasion plus opportune. Je ne me servirai pas de termes de reproches ou d'aigreur par rapport aux derniers événements, sur lesquels il n'a déjà été que trop dit.

Personne ne déplore plus que moi les funestes résultats des discussions immodérées soit d'un côté ou de l'autre, dans notre chère capitale, et depuis bien des mois j'a été toute mon application de détourner de notre ville de semblables scènes.

Depuis la naissance d'un nouveau parti, émettant des principes hostiles à une religion en particulier, et aux étrangers, quoique naturalisés, j'en ai redouté avec la plus vive appréhension, les résultats pour la paix de la communauté et l'honneur du pays. Non pas que je nie à ces individus, généralement parlant, le droit de se réunir pour le soutien d'aucun principe, que sanctionnent leurs devoirs envers le pays ; mais des sujets de cette espèce étaient de leur nature trop excitants. Dès le principe j'ai empêché les seuls papiers qui défendent les intérêts catholiques de combattre soit les principes ou les progrès du nouveau parti. Lorsque des intérêts privés ont l'entreprise de particuliers les leur fait établir de nouveaux journaux, expressément dévoués à s'opposer au progrès de l'"*Américanisme natif*" et à soutenir les droits constitutionnels des étrangers de toute croyance, j'ai refusé péremptoirement d'y donner mon patronage et mon approbation, prévoyant bien à quel point un tel antagonisme pourrait conduire. J'ai même fait publier certains articles qui devaient venir à la connaissance d'une grande portion de mon troupeau et qui devaient les prémunir contre la tentation de rendre insulte contre insulte, en se posant en opposition aux principes de ce nouveau parti. Je leur fis ainsi ressouvenir que si ces principes étaient faux, le tems et le bon sens du public en serait le meilleur remède, au lieu que des catholiques et surtout des catholiques irlandais n'étaient pas du tout propres à appliquer le correctif. J'eus la consolation de voir les bons effets de ces avis, au point que des enfans et des jeunes gens pouvaient marcher pendant la nuit à travers les rues presque exclusivement habitées par des Irlandais catholiques, siffler et tambour en tête, avec des drapeaux portant des inscriptions telles que celle-ci "no popery, pas de papisme" comme devise publique et politique. Il ne m'appartient pas de décider si le parti natif américain avait ou n'avait pas le droit de prendre de telles *mottos* et de les déployer au milieu d'une telle population. Mais en supposant même qu'ils en eussent le droit, ne devaient-ils pas quelque chose à la faiblesse de la nature humaine ? n'y avait-il pas des convenances à garder vis-à-vis des droits religieux et de la sensibilité des hommes sous notre constitution ? à la susceptibilité toute particulière des Irlandais, et principalement eu égard à ce sujet identique, qui leur rappelait la dégradation héréditaire, dont ils croyaient s'être affranchis en mettant le pied sur ces rives.

Je rends grâce au Dieu tout-puissant de ce que nonobstant ces exhibitions peu judicieuses il ne soit arrivé aucun accident ni aucun désordre durant le tems d'effervescence qui vous a élevé à la charge honorable que vous occupez. Et plut à Dieu qu'il eût régné une pareille tolérance à Philadelphie. Cependant, malgré toute ma sollicitude et tous mes efforts, l'esprit public dans certains quartiers était si fiévreux et si morbide, si dérangé et si échauffé, qu'un mensonge de cinq lignes, publié dans aucun de nos journaux qui aurait désiré créer des troubles, aurait suffi pour produire les résultats les plus désastreux.

On a attaqué mon nom et mon caractère dans toutes les assemblées de vos propres constituans. On m'a accusé d'être un politicien, de me mêler des lois, d'intriguer dans les partis et comme un homme non seulement capable mais même s'efforçant de détruire les libertés du pays. La redoutable crise que je me fais gloire d'avoir détournée de cette ville, mais qui a laissé des traces si désastreuses dans une autre ville qui m'est aussi chère, a tellement stigmatisé ces calomnies dirigées contre mon caractère, que je puis maintenant faire face à mes accusateurs d'une manière aussi triomphante, comme vous le verrez avant la fin de cette communication. Mais avant de m'étendre davantage sur ce sujet, il est nécessaire que je vous dise que que mois par rapport à moi-même, ce que je ferai aussi brièvement que possible, vû son peu d'importance pour le public en général.

Il y a vingt-cinq ans que je vins en ce pays. Et je devins citoyen aussitôt que me le permit mon âge de majorité et plusieurs autres circonstances. Mes premiers ancêtres étaient du pays de Galles, et très probablement partagèrent avec Storghow et ses compagnons le butin qui était la récompense des premiers usurpateurs de l'aimable, mais infortunée Irlande. Sans doute que depuis le moment de leur conversion du paganisme, ils furent catholiques. Vous, monsieur, qui devez connaître les annales affligeantes de l'intolérance religieuse de l'Irlande, vous devez vous rappeler qu'un traître à son pays et aussi bien qu'à sa foi, autant que je sache M. Mahon, prince de Monaghan, voulant rentrer en grâce avec le gouvernement Irlandais de la reine Elizabeth, l'œuvre de traître qu'il s'était obligé d'accomplir fut d'extirper la race entière des Hughes. Il ne réussit pourtant pas à les détruire, quoiqu'il les extirpât, donnant par là, une preuve aux âges à venir que la persécution ne peut pas toujours accomplir ce qu'elle s'est proposée. En 1817, un des descendants de la race des Hughes vint aux États-Unis d'Amérique. Il était le fils d'un cultivateur qui n'était pas très riche, mais à l'aise. Il aborda sur ces rives, sans armes, et avec seulement quelques guinées dans sa bourse. Il ne reçut jamais rien de la charité d'aucun homme, il n'emprunta jamais sans remettre, il ne posséda jamais plus que quelques piastres à la fois, il n'eut jamais de protecteurs, ecclésiastiques ou civils, et c'est ce même descendant des Hughes qui a l'honneur de vous écrire en ce moment comme évêque catholique de New-York.

Je sais qu'une certaine dame, qui prête l'appui de sa plume à une gazette de Boston, a donné son nom avec le mien pour prouver que "j'en traitai au ser-

vice de l'évêque Dubois, comme jardinier, et qu'ayant découvert en moi la matière (*the stuff*) dont on fait les évêques et les cardinaux, avec assez d'intelligence pour gouverner l'Eglise dans les tems les plus prospères, l'évêque me fit instruire, appuyé sur cette découverte." Je remarquerai simplement avec tout le respect dû à cette aimable, mais je dois le dire, sottise dame, qu'elle se trompe, et ne fait que montrer la matière (*stuff*) dont sont faites les gazettes de Boston.

Ma liaison avec l'évêque Dubois fut en vertu d'un engagement en forme entre nous, par lequel aucun ne devait avoir d'obligation envers l'autre.

J'ai cependant ressenti la bonté de ce vénérable et saint prélat, ainsi que son amitié qui me mit au nombre de tant d'autres jeunes gens sur lesquels elle s'étendait. J'entraï au collège, ayant été jusqu'à ce jour parfaitement étranger à l'évêque Dubois.

Je devais surveiller le jardin comme une compensation pour mes dépenses dans la maison jusqu'à ce qu'une vacance me fit nommer professeur de telle classe que je serais jugé en état de diriger. Je restai ainsi durant les neuf premiers mois que je passai au collège, continuant mes études sous un maître particulier. Les sept ou huit années qui suivirent furent employées à poursuivre mes études et en même tems à enseigner les classes que l'on m'avait assignées. A la fin de cette période je fus ordonné prêtre et placé à Philadelphie. Ce fût alors que commença ma vie publique; et au bout de onze ans je fus envoyé, mais non de mon propre choix, comme évêque assistant de New-York. Pendant cet espace de tems j'avais contracté à Philadelphie dans un grand nombre de familles, tant protestantes que catholiques, des amitiés qui me seront à jamais chères, j'en appelle à leur témoignage, sans distinction de croyance, pour ce qui regarde mon caractère comme ecclésiastique et comme citoyen. Si vous pensez, monsieur, toutes ces circonstances, vous vous convaincrez de suite que si j'étais une personne du caractère, sous lequel on m'a représenté dans les dénonciations dont j'ai dernièrement été l'objet, il n'est pas probable que j'occuperais maintenant la place ou le choix des autres m'amis. Je suis citoyen; j'en comprends les droits et les devoirs. Je connais le génie, la constitution et l'histoire de ce pays. Mes sentimens, mes habitudes et mes pensées ont été tellement identifiés avec tout ce qui est américain, que j'avais presque oublié que j'étais un étranger jusqu'à ce que les circonstances récentes m'en aient trop péniblement rappelé la mémoire. Tout cela avec d'autres sujets qu'il me reste encore à traiter seront cause que l'on voudra bien me pardonner de mettre devant le public des choses aussi peu intéressantes que le sont ma propre histoire et mes affaires personnelles. La réflexion cependant a rappelé à mon esprit des souvenirs de la jeunesse. Je vis alors que l'intolérance de mon propre pays ne m'avait laissé pour tout héritage qu'un nom humble mais sans tache. Dans la suite la même intolérance fut comme une barrière contre toute espérance dans la terre qui ma vû naître; et il ne restait plus qu'un pays, où je m'étais laissé aller à croire que les droits et les privilèges de citoyens rendaient tous les hommes égaux. Je me rappelle encore les réflexions que firent naître en moi la vue du pavillon américain. Il ne me vint jamais en pensée qu'un jour ce drapeau, emblème de la liberté à laquelle je viens de faire allusion serait partagé en accordant ses étoiles aux citoyens natus du pays — et ses bandes seulement comme la portion des étrangers naturalisés. J'étais, comme on le voit, jeune et sans expérience; et pour tant les derniers événemens n'ont diminué en rien ma confiance en cet étendard de la liberté civile et religieuse. Il peut se faire que je me sois trompé; néanmoins je m'attachais à cette erreur, si c'en est une, et comme je croyais en ce drapeau sur la foi d'une nation, j'ai tout lieu de croire que ces bandes disparaîtront entièrement; et que ses parties blanches rougiront jusqu'à l'écarlate, avant qu'il devienne un instrument de mauvaise foi pour les étrangers des autres pays; et alors il ne restera plus rien que les glorieuses étoiles.

A continuer.

BULLETIN.

Loterie de bienfaisance. — Lettres des Sœurs-Grises.

Mardi prochain, le 13 du courant, les Dames de l'Association de Charité, conjointement avec les Administratrices de la Maison de la Providence, doivent offrir en vente, dans une des salles de l'Asile, un assortiment complet d'articles de BAZAR. Il y aura loterie, raffle et table de rafraichissemens; le tout au profit de l'Institution et pour aider à l'achèvement immédiat du fronton de l'édifice et à la construction du clocher. Les portes seront ouvertes depuis une heure de l'après-midi jusqu'à neuf. Comme l'on voit, le zèle est industrieux pour suggérer le bien; espérons que la générosité saura le secondier.

Nous avons entretenu nos lecteurs, dans notre dernier numéro, de l'arrivée des Religieuses du Bon-Pasteur. Le prodigieux accroissement de cette nouvelle congrégation, qui en neuf ans a déjà fondé trente-deux maisons, nous fait assez comprendre que la Providence la protège d'une manière toute spéciale et qu'elle lui rend au centuple. C'est la marche qu'elle suit partout. Le Canada, et Montréal en particulier, commence à en ressentir les effets. Cette ville a fait le sacrifice de quatre sujets distingués et Dieu la gratifie

d'une nouvelle communauté. C'est ainsi qu'il ne se laisse jamais vaincre et munificence et tout en paraissant laisser aux hommes la gloire du succès de leurs glorieuses et saintes entreprises, il en est toujours lui seul l'appui et le soutien. C'est ce qui fortifie et encourage ceux qui se vouent et se sacrifient au service du prochain pour la gloire de Dieu. Il n'en est presque point qui ne sentent les effets visibles de sa protection. Toujours est-il certain que le courage n'anque rarement, et on peut dire, ne manque jamais à ceux qui sont les instrumens de la Providence, quelques difficultés qu'ils éprouvent, quelques sacrifices qu'ils fassent, quelques faibles et quelques incapables qu'ils paraissent. Ils sentent toujours, même au milieu des croix, des fatigues et des peines, l'effet de cette promesse du Sauveur que *son joug est doux et léger*. Nous avons sous les yeux des preuves frappantes de cette vérité. Personne n'a oublié le généreux dévouement de nos courageuses héroïnes qui sont parties vers la fin d'avril pour la Rivière-Rouge; on nous a fait l'honneur de nous communiquer quelques parties des lettres qu'elles ont pu adresser dans leur route à cette communauté chérie et qui leur causait de si doux souvenirs. Nous ne pouvons résister au désir d'en publier quelque chose, persuadé que nos lecteurs y trouveront le même plaisir et le même intérêt que nous.

Nous laisserons parler ces bonnes sœurs elles-mêmes, autant que possible. Seulement pour éviter la répétition des mêmes pensées qui se trouvent à peu près dans toutes leurs lettres, nous n'en ferons parler ordinairement qu'une au nom de toutes.

On peut bien s'imaginer que c'était dans la séparation que devrait se trouver l'héroïsme du courage. Aussi voici comme s'exprime l'une d'elles, ici, on peut bien dire qu'elle est l'organe de toutes les autres:

"Qu'il m'en a coûté de me séparer pour le reste de ma vie d'une communauté, dans laquelle je n'ai pas seulement des sœurs, mais de tendre mère, qui ont eu tant de bonté pour moi. Je vous assure, ma chère mère, que le 23 avril ne s'effacera jamais de ma mémoire: je ne sais ce qui m'a soutenu le matin quand nous fîmes nos adieux..... certainement que la Ste. Vierge m'a soutenue dans ce moment....."

"Le soir quand il m'a fallu faire les adieux à toutes mes chères sœurs, je ne puis pas vous exprimer ce que je ressentais, je crois que l'agonie n'est pas pire; et il est bien vrai de dire qu'il y a des liens difficiles à rompre..... je me console de cette émigration dans un pays aussi éloigné, en pensant qu'à chaque heure du jour je puis m'unir à toutes mes sœurs et participer à leurs bonnes œuvres."

Après cette dure séparation tout n'est pas fini, il reste toujours des combats à livrer à la nature, mais le secours divin les réduit presque à rien comme le prouvent ces passages attendrissans:

"A l'île Dorval nous passâmes la nuit telle que telle, et le lendemain matin il a fallu nous embarquer et nous éloigner de ce que nous avions de plus cher en ce monde. C'est dans ce moment que mon pauvre cœur s'est gonflé: plus les voyageurs chantaient et plus mon cœur se resserrait. En approchant de Ste.-Anne, ma sœur Lagrave eut assez de courage et de force pour entonner le cantique *Bénissons à jamais*, mais moi je n'avais que des larmes pour bénir le Seigneur. Enfin mon courage commença à se ranimer et a toujours continué depuis, excepté lorsque le souvenir me rappelle les doux moments que j'ai passés près de vous."

"Vous pouvez vous imaginer que nous nous sommes trouvées dibles lorsque nous nous sommes vues couchées dans cette tente et n'avoir qu'une simple toile pour nous séparer des hommes, des animaux et des injures du tems; étendre une nappe à terre sur un prélat et nous asseoir autour sur nos talons ou sur nos sacs pour prendre nos repas. Nous n'avons mangé que deux ou trois fois sur des tables depuis notre départ. Malgré tout cela, je sens une force que je ne puis exprimer, je conçois bien que c'est l'effet des prières des âmes ferventes qui prient pour nous... Nous l'éprouvons d'une manière particulière."

"Continuez, mes très-chères sœurs, à offrir vos vœux au Seigneur, non-seulement pour notre voyage, mais aussi pour exécuter fidèlement l'œuvre que le Seigneur nous a confiée. Je vous assure que je suis plus en peine pour l'avenir que pour le présent."

"Il est inutile, dit une autre, que je vous donne de longs détails sur notre voyage, puisque notre mère vous écrira le journal, je me contenterai de vous dire que je le croyais plus pénible; il est vrai qu'après la journée du 23, rien ne peut paraître difficile. Notre mère et ma sœur Lagrave n'ont presque pas dormi depuis leur départ, le bruit des rapides, le froid et les roches les empêchent de dormir; ma bonne sœur Lafrance est souvent éveillée par la peur des loups, des serpents et des couleuvres et quelquefois des araignées, pour moi le sommeil passe par-dessus tout cela, et je n'ai pas encore trouvé de roches assez dures pour m'empêcher de dormir. On a passé le 3 mai dans une île toute pleine de bois brûlé; il a plu et grêlé toute la journée; vous pouvez croire qu'il fallait bien se mettre au pied de la croix, pour ne pas pleurer, lorsqu'on pensait qu'à Montréal il y avait une si belle fête; ma

«*Ma* sœur Lagrave nous dit à 4 heures, « au moins si on pouvait entendre le prédicateur, il nous encouragerait. » Je lui demandai pour chanter des cantiques à la Ste. Croix, cela nous fit passer le temps et nous encouragea à unir nos voix à celle de notre Sauveur. Le 5 qui était le dimanche, nous avons été retardés à la rivière du Moine; nous n'avons pas eu le bonheur du dimanche précédent, les chapelles étaient trop éloignées pour aller entendre une messe; après avoir dit notre office, notre mère demanda aux voyageurs s'ils voulaient faire le chemin de la croix avec nous, mes sœurs Lafrance et Lafrance chantèrent un couplet du cantique, *Au sang qu'un Dieu va répandre* et une strophe du *Stabat Mater* à chaque station, et moi, je chantais la croix de place; je vous assure que c'était assez attendrissant de voir la croix honorée dans un bois où probablement, elle ne l'avait jamais été. Le pauvre Baptiste dont ma sœur Lagrave a parlé, était bien malade, et nous ne pouvions lui donner tous les soins que son état demandait; il est pénible à une sœur de la Charité de voir un moribond sans pouvoir lui procurer les secours spirituels et corporels, de le voir couché sur la terre humide, exposé au mauvais temps; je vous assure qu'à Montréal on ne connaît pas la misère des voyageurs.

« Je ne crois pas avoir le temps d'écrire à ma chère mère assistante et à mes chères sœurs, il n'est pas facile d'écrire dans un voyage comme celui-ci; mais je suis avec elles depuis le matin jusqu'au soir, je les vois tous les jours en esprit dans leurs offices, à la communauté, au réfectoire, à la sacristie et à la Ste. Table; je suis bien persuadée qu'elle font la Ste. Communion pour nous très-souvent, car j'en ressens les effets tous les jours, et je vous en remercie toutes. »

Nous bonnes sœurs n'ont pourtant pas perdu leur gaieté au milieu de leurs peines et de leur misère. Elles en prennent même sujet de s'égayer comme on peut le voir par cette petite description aussi curieuse que spirituelle :

« J'ai promis avant mon départ de vous écrire tous les accidents qui arriveraient à ma sœur Lagrave; elle serait une bonne voyageuse si elle ne pesait pas tant et s'il n'y avait pas de portages à faire; les voyageurs nous mettent des bouts d'arbres secs pour nous débarquer; mais c'est tout-à-fait drôle de les voir quand la grosse sœur débarque, ils tiennent le bois chaque bout, ils le soutiennent avec leur aviron, et quand elle est passée ils disent que les autres n'ont pas besoin de craindre, qu'il n'y a pas de danger que le bois se rompe. »

Celle qui va parler maintenant, toute souffrante qu'elle est, sera facilement reconnue par sa gaieté, même au milieu de ses souffrances; il n'y paraîtra rien.

« Que vous dirai-je ? dit-elle en commençant. Je ne puis ramasser mes pauvres idées. Je crois que le gros vent les emporte sur le lac Huron. (Elle écrit le 12 mai, détenue sur une pointe du lac.) Je suis assise à plat sur le rocher, la tête me tourne, le cœur me palpite et en cet état comment voulez-vous que je vous dise quelque chose de suivi. C'est égal, je vais toujours parler de travers ou de long. »

« Je vous dirai en premier lieu que le voyage est très pénible. Je m'attendais à tout cela, mais voir les choses en spéculation et en venir à l'épreuve sont des choses bien différentes. Cependant le bon Dieu me fera la grâce. J'espère, d'aller jusqu'au bout; nous n'avons plus que trois portages difficiles à faire, les autres sont très nombreux, mais ils sont petits; Nous n'avons presque pas dormi, notre mère et moi, depuis notre départ; nos deux jeunes sœurs s'en acquittent assez bien, ma sœur St. Joseph surtout, car elle dort la nuit et le jour. Nous avons presque toujours eu du mauvais temps jusqu'à ce jour, quand il ne pleut pas nous avons toujours vent contraire, ce qui retarde beaucoup notre marche; ensuite quand il faut camper nous sommes ordinairement pénétrés par la pluie, ou transis de froid, nous faisons un grand feu, il est vrai, mais pendant qu'un côté brûle l'autre gèle; on dresse de suite la tente, on étend une toile cirée, une couverture pardessus et voilà le lit fait; jugez si on y est fraîchement, surtout quand il a plu toute la journée; quand il pleut la nuit, ce qui arrive fréquemment, notre maison de toile ne nous met pas beaucoup à couvert des injures de l'air, l'eau entre partout de manière que nos harpes de dessus et de dessous se trouvent toutes mouillées; pour moi il est rare que je me déshabille, par ce moyen je n'ai que ma cepe de mouillée; nous nous couchons ordinairement à neuf heures et demie, et nous nous levons à 3 ou 4 heures selon le temps qu'il fait. »

Notre nourriture consiste en bœuf salé, en jambons, en beurre, en saucissons, du poivre et du sel, du thé au sucre fin, sans lait bien entendu, et biscuit. Si nous avons de la misère, nous avons aussi bien du plaisir, surtout aux repas; M. Doré est l'homme qu'il faut pour de semblables voyages; il sait tenir le bon ordre et réjouir ses gens de la manière la plus charmante; pour nous il nous a quel-quesfois fait bien rire, il est toujours gai et content comme si tout réussissait, il est rempli d'attention et de complaisance pour nous; il vous parlera sans doute beaucoup de moi, car sur la grève comme chez nous je suis toujours sur le tapis. Tous les voyageurs m'appellent la grosse sœur mauvaise, parce que je les sermonne beaucoup, surtout les jureurs; cependant nous n'avons qu'à nous louer de leur conduite à notre égard, ils sont polis et complaisans autant qu'on peut le désirer; ils disent le chapelet avec nous dans le canot, et le soir nous les réunissons à la porte de notre tente pour faire la prière et le mois de Marie; sauf quelques sacres et quelques chansons un peu croassilleuses, le reste va bien; Il faut aussi que je vous dise la vérité, car si je ne le fais pas d'autres ne manqueront pas de le faire,

Je pense que vous attendez cette nouvelle avec impatience, vous le devinez sans peine, car vous me l'avez bien prédit: eh bien, c'est que j'ai eu le plaisir de tomber, c'est toujours un plaisir quand on ne se fait pas mal. M. Doré vous racontera le reste. Malgré cela le bon Dieu me fait des grâces que je ne mérite pas et dont je suis confuse; je me sens toujours pleine de courage pour exécuter la sainte volonté du Seigneur, dut-il m'en coûter encore davantage; j'ai embrassé la Ste. Croix et je veux la porter jusqu'à la mort s'il le faut; au reste je ne fais rien de plus que ce qui nous est dit dans notre sainte règle, si la parcelle qui m'est destinée est plus grosse, tant mieux.

« Il ne nous est arrivé encore aucun accident fâcheux; les portages sont quelques fois longs et fatigans surtout pour moi, quand il faut monter des montagnes ou se faire un chemin à travers les branches; passer des ravins sur des arbres secs et pourris, je vous assure que ce n'est pas toujours drôle; si les portages ne me fatiguaient pas tant, on dit que je suis la meilleure voyageuse du monde, car je n'ai pour de rien, excepté des serpens; sur les rochers où nous campons aujourd'hui, nos hommes ont tué 4 serpens, ils en ont vu plusieurs autres qu'ils n'ont pu tuer. C'est la deuxième fois que nous campons avec les serpens et les coléuvres; hier au soir c'était avec les crapeaux, ils venaient sauter sur notre tente, mais nous avions pris nos précautions pour qu'ils n'entrassent pas; nos pauvres hommes ont été bien incommodés. »

« Je reviens à notre voyage. M. Doré a une grande crainte de moi à cause de ma grosseur, et comme il voit que je ne suis pas peureuse, il me laisse dans le canot pour sauter quelques rapides qui ne sont pas trop dangereux; je trouve cela plus agréable que de marcher. Notre chère sœur Lafrance n'est pas tout-à-fait aussi brave, car quand nous traversons de gros courans qui malgré la force de 14 hommes emportent le canot de l'autre côté de la rivière la chère sœur en est toute ratatinée. Hier nous sautâmes plusieurs rapides assez dangereux; nos voyageurs nous aient des cris de joie, ce qui me plaît beaucoup, car cela les anime au travail; moi je ne criais pas, mais je riais de tout mon cœur, tandis que nos jeunes sœurs étaient toutes courroucées et pâles de frayeur. »

« Je vous ai dit, en commençant cette lettre, que j'avais la tête à l'envers, à présent ce sont les pieds. J'ai eu le malheur de faire une chute, en embarquant dans le canot: le pied gauche m'a glissé entre deux roches et tout le poids de mon gros corps dessus; la douleur fut si vive que je croyais l'avoir cassé en plusieurs pièces, 2 hommes ont été obligés de me relever et de me porter dans le canot, cet accident n'est arrivé le 13 et depuis ce temps là je souffre des douleurs bien sensibles; malgré tout cela je n'ai pas perdu le courage et j'ai remercié le bon Dieu de cette portion de la Ste. Croix dont il daignait me faire part si c'est sa sainte volonté que j'aille jusqu'au bout il me donnera le courage et la force nécessaire pour y arriver et pour accomplir son œuvre. Nous serons à peu près huit jours sans faire de portages, mais ils seront bien pénibles, j'espère que le bon Dieu voudra bien me faire la grâce d'être guérie pour ce temps là. Je désirerais beaucoup écrire à notre père et à quelque-une de mes chères sœurs, mais la position où je suis obligée de me tenir m'empêche de le faire, j'écris tout le reste-ci à moitié couchée; je ne sais si vous pourrez la lire, je veux seulement vous prouver ma bonne volonté. »

Mais ce que j'ai de plus cher et ce qui ne s'effacera jamais de mon cœur, c'est le souvenir de mes chères et bien-aimées sœurs, je les ai toujours présentes à l'esprit, ce n'est qu'en l'absence que l'on comprend combien on s'aime, je vous baise et vous embrasse toutes, mes très chères sœurs, de l'affection de mon cœur, j'espère vous écrire mieux et plus en détail dans un moment plus heureux. J'oubiais de vous dire que le jour où je me dressai le pied, nous avons couché au fort de la Cloche; M. Cameron nous a reçus avec toute la politesse possible, nous avons trouvé un bon feu dans une petite maison du fort ce qui nous fit très bien, car nous en avions très grand besoin. Aussitôt que je fus couchée, je reçus la visite de plusieurs métisses et sauvagesses, vous ne sauriez croire le plaisir que j'éprouvai, je baisai les mères et les enfans, je me croyais déjà à la Rivière Rouge au milieu de mes chers sauvages; elles paraissaient très attendries de me voir souffrir; nous nous sommes le lendemain à 4 heures et elles vinrent encore nous reconduire jusqu'au rivage.

« Je ne puis continuer, car je souffre et je suis gelée. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

La procession.—La belle fête qui se préparait hier avec plus de pompe et de solennité que jamais, a été interrompue par le mauvais temps. La pluie qui tombe presque consécutivement depuis près d'un mois n'a pas fait exception hier, en faveur d'un aussi grand jour comme l'est pour les catholiques celui de la procession de la Fête-Dieu. La cérémonie a eu lieu dans l'église à l'issue du service divin. Une foule immense de fidèles assistaient dans le plus grand recueillement. Le dais était suivi par son honneur M. le juge Rolland, l'honorable procureur-général, le barreau, les notaires en corps, qui, cette année, étaient en bien plus grand nombre que dans les années précédentes.

DAVIDÈRE.

—Le comte Alexandre Butler-Clonough, jeune officier bavarois, avait reçu une invitation d'un parent éloigné, vieux et sans héritier. Ce parent qui était très riche et protestant, avait pris le jeune homme en affection, et avait résolu non-seulement de le nommer son héritier, mais de lui assurer de

son vivant au revenu 100,000 fr. Tout était préparé, le jeune officier était sur le point de retourner en Bavière, prendre son congé, pour venir se fixer définitivement en Hongrie, auprès de son vieux parent, lorsque, deux jours avant son départ, le vieillard lui dit que pour devenir son héritier il devait abandonner la religion catholique et embrasser le protestantisme. Quelle que fût la tentation pour ce jeune homme, qui était lui-même sans fortune, il n'aima mieux renoncer au sort le plus brillant que d'abandonner la religion catholique.

Le jeune comte Butler Clonough est retourné dans sa garnison, et se console en pensant que tout homme d'honneur doit estimer davantage celui qui a su, dans de telles circonstances, refuser de grandes richesses, que le millionnaire qui doit ses trésors à la lâcheté et au parjure.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Extrait d'une lettre d'un exilé,

Sydney, 23 décembre 1843.

« Je m'empresse de te communiquer les nouvelles que nous venons de recevoir du Canada, venant d'un ami. La lettre nous apprend que l'on attend chaque jour la nouvelle de notre rappel, que la chambre des représentants a obtenu notre grâce, et que tout le monde dans le Canada nous attend et nous désire : Enfin qu'il ne faut plus que nous comptions l'instant de notre délivrance, non pas par mois, mais par jour. Ces nouvelles nous ont remplis de joie car nous y croyons, et nous pensons bien que la personne qui nous écrit n'aurait pas voulu nous causer une fausse joie; en nous disant des choses qui ne seraient pas vraies. Nous attendons donc chaque jour l'ordre de notre grâce....

« Je te dirai, que je tiens (on s'occupe avec J. L. Thibert et Charles Roi) une petite boutique d'épicerie sur la route de Liverpool : Nous faisons de quoi vivre et nous entretenons, voilà tout et c'est beaucoup pour le temps qui court, car la colonie est en ce moment dans le plus mauvais état; il n'y a plus d'argent, plus de crédit, la misère est à son comble, tous les jours des banqueroutes, et pas d'ouvrage pour les ouvriers. Tous les Canadiens se portent bien, ils sont presque tous établis dans les environs chez nous.... Fais en sorte de faire dire à toutes les femmes des exilés, qu'ils sont tous en bonne santé, et qu'ils vivent tous assez bien avec leur petite industrie.... Je suis allé visiter un navire de guerre français qui était à Sydney, il y a 8 jours. J'ai été reçu parfaitement; on nous a fêtés comme si nous avions été des frères; le navire s'appelle le *Rhin*.... Nous avons entendu l'arrivée de Monseigneur Polding, archevêque de Sydney, qui était allé à Londres pour nous rapporter de bonnes nouvelles; ce prélat est de retour et ne nous a appris rien de favorable; nous désespérons tout à fait, mais la lettre que nous venons de recevoir du Canada est venue nous donner du courage et de la joie dans l'âme. Plaise à Dieu que cet espoir ne soit pas encore une chimère!... Nous sommes ici en ce moment en plein cœur d'été; le raisin sera mûr dans 15 jours.

MICHEL ALARY.

Départements publics :—Tous les bureaux publics sont maintenant arrivés à Montréal avec la plupart de leurs chefs et de leurs officiers et sont établis les uns dans l'ancienne maison du gouvernement vis-à-vis le jardin, les autres dans la maison de l'hon. D. B. Viger ci-devant occupé comme *Masonic Hall*; par M. Tétu. Il ne reste plus à Kingston que Son Excellence le Gouverneur Général, son Secrétaire, M. Higginson et le Secrétaire Provincial l'hon. D. Daly. L'arrivée de Sir Charles n'a été retardée que par la maladie de Mme. Higginson que son voyage à la Châte paraît avoir retrempeé, et un peu aussi parce que la maison que doit occuper Son Excellence à Montréal n'est pas encore tout-à-fait prête à le recevoir.

—On lit dans le *Canadien* :

Plus enclins à croire le bien que le mal, surtout d'un homme du caractère et dans la position de sir Charles Metcalfe, nous nous étions décidés, en lisant cet article (1) à attendre un démenti ou des explications qui ne pouvaient pas tarder s'il y avait lieu.

En effet, le *News* de Kingston, de jeudi dément le « fait, » annoncé, dit-il, « sur l'autorité d'une prétendue lettre de M. Gowan, adressée à son ci-devant associé, M. Harris, un individu récemment poursuivi et condamné pour diffamation. »

« La mystification est si apparente, ajoute le *News*, que ce serait insulter sir Charles Metcalfe que de traiter sérieusement la chose. Nous nous hasardons à dire que nulles conversations du caractère de celles dont il s'agit, relativement à la formation d'un nouveau ministère, n'ont jamais eu lieu entre sir Charles Metcalfe et M. Gowan. »

(1) L'article du *Globe* reproduit par le *Canadien* avec la prétendue lettre que voici : « J'ai été à l'hôtel du gouvernement depuis que vous m'avez laissé, n'ayant été mandé spécialement ! Après une très longue entrevue d'une nature strictement confidentielle, j'ai donné mes vœux, librement et par écrit, le lendemain. Je ne doute point que mon plan n'ait été approuvé, attendu que la première personne nommée par moi dans la longue liste de celles à mettre sur les tablettes (*shelving*) et à changer de place (*shifting*), le juge en chef, est déjà arrivé au quartier-général. Quel sera le résultat ? c'est ce qu'on ne pourra savoir que dans quelque temps, car il faudra beaucoup de négociations et de substitutions. Ne soyez pas surpris si Baldwin, Hinks et Harrison sortent (*walk*), ou si Cartwright succède à ce dernier. Tout cela peut se faire sans offenser les radicaux et sans perdre l'intérêt d'aucun des trois qui se retiennent. Ceci doit vous sembler un paradoxe; mais il en est ainsi néanmoins. J'ai reçu, dans un billet marqué « privé, » les remerciements de Son Excellence pour mes notes et mon plan. »

IRLANDE.

—Le jugement de M. O'Connell est indéfiniment ajourné. Le président de la Cour du Banc de la Reine de Dublin a annoncé le 7 mai que la Cour ne pouvait rendre de sentence pendant les présentes assises. La prochaine session ne doit avoir lieu que dans trois mois.

DECES.

En cette ville, dimanche soir vers 6 heures justement regretté du Barreau et de ses amis, après une longue maladie, Robert Lester Morogh, écrivain des Protonotaires de la Cour du Banc du roi de ce district, d'âge 127. M. Morogh n'était âgé que de 47 ans. Il laisse une épouse et trois enfants.

DEMANDES DE MAITRES D'ÉCOLE.

On a besoin dans la paroisse de TERREBONNE de DEUX MAITRES D'ÉCOLE munis de bonnes recommandations, pour tenir des écoles dans la campagne. S'adresser aux COMMISSAIRES de la paroisse, ou à M. Portier, Curé du lieu.—Les lettres franches de port.

ON demande à St. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'École.

Ornements d'Église.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A M. J. C. ROBILLARD, }
NEW-YORK. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des États-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. » Les échantillons des objets les

PLUS RECHERCHÉS ET LES PLUS NOUVEAUX,

seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

On fera venir les ORNEMENTS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,
No. 22, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,
DEDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : trente sols; quatorze schellings la douzaine.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARK & Cie.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4s.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PRIN.
PUBLIÉ PAR J. L. DUPUY, PRIN.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.